

la Cour internationale de Justice en octobre et a adopté une résolution (numéro 301) recommandant diverses mesures facultatives grâce auxquelles les États pourraient contribuer à l'application de l'avis consultatif. Lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on adopta une résolution portant sur la Namibie (numéro 2871) qui englobait une série de dispositions relatives à la présence de l'Afrique du Sud dans le territoire. La délégation canadienne s'est abstenue de prendre part au vote sur cette résolution, alléguant que certaines parties du texte avaient un caractère trop général et peu réalisable, mais elle a réaffirmé que le Canada reconnaît le droit de juridiction des Nations Unies et se prononce en faveur d'un transfert convenu de l'administration en Namibie. Le Canada a voté en faveur d'une résolution appuyant le fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour la Namibie.

Les débats sur les politiques d'*apartheid* de l'Afrique australe, au sein de la Commission politique spéciale, ont été marqués par la confirmation d'une tendance qui s'affirme depuis quelques années et qui fait qu'on condamne non seulement l'*apartheid* mais également les États qui appuient l'Afrique du Sud en continuant à entretenir des relations économiques, politiques ou militaires avec la République. La délégation canadienne a voté en faveur d'un certain nombre de résolutions condamnant les divers aspects de l'*apartheid* et d'une résolution demandant d'arrêter les envois d'armes en Afrique australe: elle s'est abstenue de voter sur d'autres résolutions dont les implications financières et politiques et les répercussions sur la procédure présentaient des anomalies. La Troisième Commission a également étudié l'*apartheid* sous l'aspect des droits de l'homme et la délégation canadienne a réaffirmé l'aver-sion du Canada pour ce système.

Pour la deuxième année consécutive l'Assemblée a voté un amendement ayant pour objet de refuser les lettres de créance de la délégation sud-africaine; le Canada s'est opposé à ce projet. Le président de l'Assemblée a toutefois déclaré que ce moyen ne pourrait servir à priver l'Afrique du Sud de son siège aux Nations Unies. L'Assemblée a également approuvé une résolution de la Quatrième Commission, sur laquelle le Canada s'est abstenu de voter, semblable à celle adoptée l'année précédente, demandant aux institutions spécialisées des Nations Unies d'appuyer les mouvements d'insurrection dans les territoires de l'Afrique australe et de retirer au Portugal et à l'Afrique du Sud la possibilité de participer à leurs activités.

L'Assemblée a adopté, sur les territoires portugais de l'Afrique, une résolution moins sévère que celles des années précédentes; le Canada a voté en faveur de celle-ci en dépit de certaines réserves.

La Quatrième Commission s'est penchée sur la question de la Rhodésie au moment où les négociations britanniques en vue de parvenir à une entente avec la Rhodésie touchaient à leur fin à Salisbury. Avant l'annonce des modalités de l'accord, on proposa une résolution visant à rejeter toute entente qui ne serait pas fondée sur le principe en vertu duquel on refuse l'indépendance tant que la majorité n'est pas représentée au gouvernement. Ne voulant pas préjuger les modalités de l'accord, le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution. Il s'est également abstenu de voter sur une autre résolution condamnant les dispositions des accords de Salisbury, qui étaient alors étudiées par le Conseil de sécurité, ainsi que sur une résolution condamnant les États-Unis pour avoir autorisé la reprise des importations de chrome provenant de la Rhodésie.